

# Soutien de l'Etat du Valais pour la santé



## ★ Descriptif

La **promotion** de la santé est un processus qui donne les moyens à l'individu et à la collectivité d'agir favorablement sur des facteurs déterminants de la santé en encourageant les modes de vie sains. La **prévention** comprend toutes les mesures ayant pour but d'éviter la survenance de maladies ou d'accidents ou de réduire leur nombre, gravité et conséquence.

## ★ Buts poursuivis / avantages

La politique de promotion de la santé et de prévention veut contribuer au bien-être de la population valaisanne en fournissant les informations indispensables sur les facteurs et les comportements qui influencent la santé, en préservant un environnement sain et en créant des cadres de vie agréables. **Les objectifs principaux** sont les suivants: améliorer la santé des Valaisans, élaborer une politique de promotion de la santé, recenser et évaluer les besoins sanitaires, proposer les domaines prioritaires avec des projets de prévention et évaluer périodiquement l'avancement des activités (cf. thèmes prioritaires ci-dessous).

## ★ Conditions de réalisation

La politique adoptée prévoit de **soutenir des projets plutôt que des structures**. Les projets présentés doivent être financés par plusieurs sources et ils doivent être élaborés par des groupes pluridisciplinaires. Ils doivent également être en lien avec le programme cadre de prévention et de promotion de la santé qui peut se consulter sur le site du service cantonal de la santé. Le Conseil d'Etat, sur la base des problèmes de santé actuels, a fixé les trois **thèmes prioritaires** suivants:

- La promotion d'une alimentation équilibrée et du mouvement,
- La prévention contre les addictions (tabac, alcool, drogues, jeux, etc.),
- La promotion de la santé mentale.

## ★ Coûts

Les coûts varient au cas par cas en fonction des projets. Ceux-ci peuvent être subventionnés par des sources variées. Le SSP soutient des petits projets et accorde des petites sommes d'argent.

## ★ Soutien possible

Soutien financier: Fonds du timbre cantonal.

## ★ Durée

La durée varie selon les projets.

## ★ Délais

Les projets peuvent être remis au plus tard 10 jours avant la séance de la Commission cantonale qui a lieu quatre fois par an.

## ★ Démarches de démarrage

- remplir le formulaire de description d'un projet;
- écrire une lettre de demande de soutien;
- envoyer cette description et la lettre au Service de la santé publique.

## ★ Démarches de suivi

Une fois les conditions de réalisation réunies et le contrat négocié et signé, vous pouvez:

- réaliser le projet selon le plan;
- compter sur le soutien des autorités en cas de problème, ralentissement ou arrêt;
- écrire un rapport final selon les conditions établies dans le contrat.

## ★ Contact

### Service de la santé publique

Avenue du Midi 7

Bâtiment Manor

1950 Sion

T +41 27 606 49 00

F +41 27 606 49 04

[www.vs.ch/sante](http://www.vs.ch/sante)

## ★ Annexes

[Programme cadre en promotion de la santé et prévention](#)

[Généralité sur la soumission d'un projet](#)

[Présentation d'un projet](#)

[Requête de financement d'un projet](#)

[Présentation du budget](#)